



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES**

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 30/08/2017 portant création de la mention Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri du BPJEPS, spécialité Educateur sportif,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 13/10/2023,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Educateur sportif mention Voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Genre, nom et prénom

Madame	AMELINEAU	Marine
Monsieur	BODIN	Pascal
Monsieur	BOURDENX	Manoël
Monsieur	CHARLIAT	Pierre
Monsieur	GARRIGUES	Antonin
Monsieur	GRIMALDI	Paul
Monsieur	LABALETTE	Jocelyn
Madame	LAMY	Sandy
Monsieur	LANCAR	Stéphane
Monsieur	LARQUEY	Samuel
Monsieur	LYNCH	Philéas
Monsieur	MERY	Pablo
Monsieur	MOUSSELET	Jean-Pascal
Monsieur	PAULAIS	Alan
Monsieur	PLAZA	Victor
Monsieur	POMMIER	Mathieu
Monsieur	PRISSETTE	Lucas



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Monsieur	PUJOS	Nicolas
Monsieur	SAMAZAN	Ludovic
Monsieur	SIDERY	Julien
Monsieur	VALLEE	Josselin
Monsieur	VALPIANI	Gilles

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 13/10/2023

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des Universités,
et par délégation,
Conseillère d'Animation Sportive




Emmanuelle DJADJO